

Motion déposée pour l'étude d'aménagement d'un ECO point sur la parcelle de l'ancien hangar à bois et place de lavage.

9 juillet 2015.

Voilà 7 ans que le hangar à bois a été détruit par un incendie. 7 ans que notre commune subit les stigmates de ce drame, cette place étant depuis inoccupée elle garde les souvenirs de cette nuit.

La Municipalité a informé le Conseil Communal que l'idée de l'aménager en places de parc n'était pas envisageable.

Il est temps d'imaginer une solution pour son aménagement et de lui apporter une fonction faisant oublier cette triste histoire.

Il se trouve qu'à quelques mètres de cette parcelle l'ECO point aménagé se trouve être régulièrement débordé.

Il se trouve aussi que la taxe de base d'évacuation des déchets prélevée annuellement est une taxe affectée destinée entre autres à des aménagements de récolte des déchets.

La proposition contenue dans cette motion est l'aménagement d'un ECO point digne de ce nom, accueillant et fonctionnel.

Je rappelle que la Commune a reçu un montant de 150'000.- en compensation de la destruction du bâtiment. Ce montant devrait être réinvesti dans cet aménagement. Ajouté à l'apport de la taxe de base, un bel aménagement semble possible.

Une construction servant de ressourcerie pourrait être imaginée et construite par l'équipe des bucherons qui a déjà prouvé à maintes reprises sa capacité pour envisager de telles constructions. Ce travail pouvant alors rappeler l'affectation du bâtiment détruit

Le croquis accompagnant la motion présente une possibilité d'aménagement.

Il comprend également la possibilité d'inclure dans cette surface 3 voir 4 places de recharges publique pour véhicules électriques. Notre village n'en possède aucun et ces aménagements sont de plus en plus d'actualité.

Concrètement, cette motion demande à la Municipalité de conduire une étude évaluant :

- La possibilité d'aménager un ECO point sur la parcelle de l'ancien hangar à bois
- La possibilité d'y créer au moins 3 places de recharge pour véhicules électriques
- D'étudier avec l'OFRO la possibilité d'un tel aménagement.
- D'étudier le financement d'un tel projet au moyen avec l'appui des taxes déchets et du fond reçu lors de l'incendie

Je demande que cette motion soit renvoyée immédiatement à la Municipalité pour étude

Veytaux le 2 mai 2022 JM Emery conseiller Communal

